

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostic techniques (y compris pollution) et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition de l'ancienne école à Tilly-sur-Seulles (Département du Calvados).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 20% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 28 000 €.
SITUATION DU BIEN :	<ul style="list-style-type: none">- Un bâtiment préau Sud construit dans les années 50 (103 m² au sol) en RDC,- Un bâtiment à usage de classes construit dans les années 50 (436 m² au sol) ;- Un bâtiment à usage de cantine, construit dans les années 50 (180m² au sol) ;- Deux bâtiments préfabriqués de 420 et 173 m² construits après 2000 ;- Un bâtiment classes-dortoirs construit dans les années 80 de 480 m² au sol ;- Un bâtiment périscolaire de 192 m² construit dans les années 50.
PLU :	UB (projet non compatible avec la règle de hauteur R+1+C – procédure de modification du PLU en cours pour permettre un R+2+A, soit un étage de plus)
PROJET :	Projet de programme mixte comprenant l'installation de services publics (250 m ²), d'une pharmacie, de commerces et du point d'accueil info-tourisme dans un premier temps puis la construction d'un PSLA sur 2 niveaux avec logements locatifs en attique (dernier niveau).
PRISE EN CHARGE AU TITRE DU FONDS FRICHES PROPRIÉTAIRE :	Comité de programmation du 22-12-17 Commission permanente régionale du 23-02-18 Ville
ENVELOPPE PROJET :	70 000 €HT

Site, lieu, nature de l'intervention	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie
Interventions autres territoires					
Ancienne école à Tilly Sur Seulles Diagnostic pollution Diagnosics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition	CdC Seulles Terre et Mer	70 000 €	35% 24 500 €	20% 14 000 €	45% 31 500 €

ROUEN, le 14 mars 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

